Image not found or type unknown

Depassement du seuil de 25 000€ de cession d'actions

Par **dsp**, le **16/06/2009** à **11:26**

Bonjour,
Suite à mon licenciement économique en 2007, j'avais 2 ans pour lever tous mes stocks option faute de quoi j'allais les perdre.
J'ai essayé de lever ces stocks sur 2007 et 2008 de manière à ne pas dépasser le seuil des 25 000€ de cessions par an.
Malgré mes calculs, j'ai dépassé ce seuil (26 134€ de cessions cette année).

Ma question: je cru comprendre qu'un licenciement pouvait être considéré comme "événement exceptionnel" et que dans ce cas le franchissement du seuil pouvait être apprécié par référence à la moyenne des cessions des 3 dernières années.
Qu'en pensez-vous?
Merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés